

Conditions de réservation et règlement

Camping d'Aleth 56380 St Malo de Beignon

Réservation :

La réservation ne sera effective qu'après :

- accord du camping
- retour du contrat dûment rempli, signé et daté , ainsi que le règlement intérieur et conditions de location
- versement de 50% du montant de la réservation

Le solde de la location doit être impérativement versé 30 jours avant l'arrivée.

Les réservations sont nominatives et non cessibles.

En cas de retard d'arrivée, le camping doit être averti ; la non présentation le jour prévu est considérée comme une annulation du contrat ; de ce fait la location ou l'emplacement devient disponible dès le lendemain.

Annulation de la location :

- si moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée ou non présentation le jour de l'arrivée, aucun remboursement
- dans les autres cas, l'acompte ne sera pas remboursé

Cautions :

Pour les locations et le respect du règlement intérieur :

- La caution d'un montant de 350 € pour le matériel, LE MÉNAGE et LE RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR , ENTRE AUTRE LA TRANQUILLITÉ D AUTRUI . Cette caution est restituée 30 jours après votre départ si aucune casse, détérioration ou manque.

Les locations s'effectuent du samedi au samedi en haute saison

Les arrivées ont lieu à partir de 16h jusqu'à 20h. Les départs ont lieu avant 11h.

Rappel : les draps, oreillers, taies d'oreillers, couverture , couette , linge de maison, et produits ménager ne sont pas fournis.

Possibilité d'acheter sur place des protèges matelas jetables.

Pour les emplacements nus (tente, caravane, camping-car), les arrivées se font après 16h et les départs avant 12h.

Les animaux :

- sont acceptés gratuitement ; maxi 1 et uniquement chiens ou chats
 - doivent avoir leur carnet de vaccination à jour obligatoirement
 - ne doivent jamais être laissés en liberté ni seuls dans le camping ou le logement
- Chers clients, ces précisions devront être lues et signées avant votre séjour pour éviter toute équivoque.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

À la réservation : 50% du prix du séjour, le solde 30 jours avant l'arrivée (si chèque) et une caution de 350 € par location. En cas de retard supérieur à 1 jour et si le client n'a pas prévenu, le camping pourra disposer de la location et le règlement reçu lui sera acquis.

Une caution de 350 € par location pourra être envoyée par chèque avec le contrat et vous sera restituée par courrier dans un délai de 10 jours sous déduction des détériorations constatées ou des

ustensiles ou matériels manquants, et si votre locatif est prêt à être reloué immédiatement (nettoyage final effectué, vaisselle et réfrigérateur propres).

ATTENTION : CAUTION = MÉNAGE EFFECTUE PAR VOS SOINS FIN DE SÉJOUR

Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du camping.

Nous ne pourrions être en aucun cas tenu responsable des pertes d'objets personnels, vols, blessures ou dommages pouvant être survenus aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour.

Les locations seront conservées 24 heures après la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, l'emplacement cesse d'être retenu et la somme versée reste acquise au camping. Aucun séjour réduit ou annulé du fait du campeur, quelque soit la raison ne sera remboursé.

Départ de la location, le samedi à partir de 9 h et avant 11 h. La caution sera restituée par courrier sous 10 JOURS

L'accès au camping est réservé à notre seule clientèle. Un contrôle pourra être effectué à tout moment.

Les visiteurs doivent stationner sur le parking EXTÉRIEUR et se présenter à l'accueil.

LA BARRIÈRE est ouvert de 8h30 a 21h,après 21h les véhicules devront être stationnés sur le parking extérieur.

La vitesse à l'intérieur du camping est limitée à 10 km/h.

Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés enfermés dans la location en l'absence de leur maître. Ils doivent être tenus en laisse et être sortis du terrain pour les besoins (sinon ramasser les excréments).

Les locations sont nominatives, et ne pourront en aucun cas être sous-louées sans l'accord express de la direction du camping.

Pour les règlements en chèques-vacances, ne pas détacher les talons supérieurs, sans quoi le camping ne pourra accepter votre règlement.